

PROTOCOLE D'ACCORD
POUR LA MISE EN PLACE DE FORMATION EN DEVELOPPEMENT
PERSONNEL AU SEIN DES ECOLES DOCTORALES

2019-0598.599-001

DATE DE NOTIFICATION :

P R E A M B U L E

Dans le cadre du projet FSPI n° 2019-50 Programme de RENforcement des COMpétences de l'enseignement SUPérieur et de la REcherche (PRECOSUPRE), notamment de sa composante 2 visant au renforcement des liens entre le monde de la recherche et le monde de l'entreprise, le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France à Madagascar s'est engagé à apporter un appui financier aux formations en développement personnel sollicité par les Universités partenaires à destination de leurs doctorants et réalisé par la société ALEF

Entre :

- L'Ambassade de France, Service de Coopération et d'Action Culturelle, représenté par M. Patrick PEREZ, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle,
 - L'Université d'Antananarivo, représentée par M. le Professeur Mamy RAVELOMANANA, Président,
 - La Faculté d'Economie, de Gestion et Sociologie de l'Université d'Antananarivo, représentée par M. le Professeur Gil Dany RANDRIAMASITIANA, Doyen,
- ci-dessous dénommés « les trois entités financeurs »

et

- La Compagnie ALEF représentée Mme RAZAFIARISON Fela Karlynah
- ci-dessous dénommée le « bénéficiaire »

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : LISTE DES PIECES

Cette convention est constituée des pièces mentionnées suivantes dans l'ordre de priorité décroissante :

- la présente convention ;
- la lettre de demande de subvention et le budget (annexe 1) ;
- le RIB (annexe 2).

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONVENTION

« Les trois entités financeurs » s'engagent à soutenir financièrement les objectifs et les actions, selon la demande présentée en annexe dont le « bénéficiaire » s'assigne